

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 15 AVRIL 2011</p>
--

PROCES-VERBAL

Étaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mme GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – LEROY – LISNARD – LORENZI – LUCA – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Dr MORANI – M. MOTTARD – Mme MURRIS – M. PAUGET – Dr REVEL – MM. ROSSI – SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Étaient absents ou représentés : Pr BENCHIMOL (pouvoir à M. CIOTTI) – Mme GIUDICELLI – M. KANDEL (pouvoir à M. AZINHEIRINHA) – Dr ROUX (pouvoir à M. PAUGET) – Mme SATTONNET.

L'an deux mille onze le 15 avril, le Conseil Général s'est réuni dans la salle des délibérations pour la tenue de sa réunion consacrée au renouvellement triennal pour l'année 2011.

La séance est ouverte à 9 H 43, sous la présidence de M. Eric CIOTTI, assistée de Mme Caroline MURRIS, en qualité de secrétaire.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare notre assemblée plénière ouverte. Après la première séance qui a vu l'installation de la commission permanente du conseil général et bien évidemment l'élection du Président – cette séance a traduit dans l'organisation de notre assemblée le résultat des élections cantonales des 20 et 27 mars – nous allons aujourd'hui procéder à la mise en place concrète de notre assemblée en procédant notamment dans quelques instants à l'adoption de notre règlement intérieur. Nous désignerons aussi les membres du conseil général appelés à siéger dans les 10 commissions dont je vous proposerai dans quelques minutes la création dans le règlement intérieur. Enfin, nous procéderons également à la désignation des conseillers généraux pour nous représenter au sein des organismes où nous sommes appelés à siéger.

Nous désignerons aussi au cours de cette séance la commission d'évaluation et de contrôle des marchés publics. Vous connaissez l'importance que nous avons toujours attachée dans cette institution au fonctionnement de cette commission qui avait été instaurée sous la présidence de Christian ESTROSI. Au-delà du symbole, elle est la manifestation très concrète du souhait et de l'exigence de transparence totale de notre institution, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de mon élection. Cette commission sera naturellement, comme par le passé, co-présidée par un membre de la majorité et par un membre de l'opposition. Je remercie bien-sûr l'opposition de participer avec beaucoup de motivation aux travaux de cette commission qui peut se saisir de tous les dossiers qu'elle souhaite de façon libre et autonome. Elle bénéficie de moyens pour conduire ses travaux et examiner dans la transparence comme dans l'indépendance la plus totale les dossiers de marchés publics. Les travaux qui ont été réalisés au cours des années passées nous ont permis évidemment de contrôler, mais aussi d'évaluer, ce qui favorise une meilleure orientation de nos politiques publiques.

Sans plus attendre, nous allons passer à l'ordre du jour. Une fois que ces instances auront été installées, nous entamerons dans les prochains jours et les prochaines semaines nos travaux en commissions. J'invite chacun des élus de notre assemblée et chacun des présidents de commission qui seront désignés à engager un travail de fond, conformément à la feuille de route qui nous a été confiée par les citoyens de ce département avec des objectifs précis que je vais rappeler. Le fil conducteur de notre action dans ce département doit selon moi être tourné vers l'emploi et vers la lutte contre le chômage. Nous savons qu'il s'agit de la priorité de nos concitoyens. L'emploi est naturellement source d'émancipation et de dignité. Le chômage, pour celui qui en est frappé et pour la famille qui l'entoure, est au contraire une source de difficultés humaines et sociales majeures.

Même si nous n'avons pas une compétence première sur ce domaine, j'invite les présidents de commission à réfléchir sur ces problématiques, et je voudrais que toutes nos politiques convergent vers cet objectif de faire diminuer fortement le chômage dans les Alpes-Maritimes au cours des prochaines semaines ou des prochains mois. La politique de l'investissement est une réponse, de même que la politique de soutien et d'aménagement à nos grands pôles d'activité. L'agriculture, le sport, l'environnement, et l'image globale de notre département sont des éléments déterminants pour l'attractivité d'un territoire, pour l'installation de nouvelles entreprises et pour la création de nouveaux emplois. Ce sont des éléments essentiels. Il n'est peut-être pas évident de dire que la mise en place de politiques culturelles participe à la mise en place d'une politique pour l'emploi, mais j'y vois en tous cas une cohérence forte. Je voudrais que cela constitue pour nous un objectif permanent. Cet objectif reflète d'ailleurs notre mission sociale qui mobilise aujourd'hui plus de 500 M€ de budget pour l'année 2011, et il faut qu'il y ait une cohérence dans ces politiques.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, je cède la parole à Caroline MURRIS pour l'appel des membres de notre assemblée.

Mme Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Mme MURRIS.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cet appel qui nous permet de conclure que le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer dans les conditions requises par la loi. Je vous propose d'examiner le premier dossier relatif à la construction d'un gymnase au collège Jean COCTEAU de Beaulieu-sur-Mer. Je cède la parole à Me Xavier BECK pour le rapporter.

1. CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE AU COLLÈGE COCTEAU À BEAULIEU SUR MER

Me BECK.- Merci M. le Président. Il s'agit de proposer pour le collège Jean COCTEAU de Beaulieu-sur-Mer la réalisation d'un gymnase. Pour cela, il est proposé d'inscrire la construction de ce gymnase dans la programmation en matière d'investissements immobiliers, étant précisé que les crédits votés au Budget Primitif 2011 sont suffisants pour couvrir les engagements et les paiements au titre de l'exercice en cours.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce dossier, des oppositions ou des abstentions ?

Le dossier n°1, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie, Me BECK, et je salue votre première intervention dans cet hémicycle, ce dont je me réjouis une nouvelle fois. C'est un dossier important. Nous nous sommes rendus ensemble sur le site du collège Jean COCTEAU de Beaulieu, et il est vrai que cet équipement était utile et indispensable. Nous allons veiller à ce qu'il soit réalisé dans les meilleurs délais. Je sais que vous serez vigilant à nos côtés sur le respect de ce calendrier.

Nous allons à présent passer à l'élection des membres au sein des deux commissions dont l'élection est prévue à la représentation proportionnelle : la commission départementale de coopération intercommunale, et la commission consultative pour les services publics locaux.

Je souhaiterais savoir, en préalable à l'examen de ces deux rapports, si quelqu'un souhaite que nous procédions pour ces votes à un scrutin à bulletin secret. Je vous propose personnellement de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales. Cette proposition doit être approuvée à l'unanimité. Si tel n'est pas le cas, nous procéderons bien évidemment à un scrutin à bulletin secret. Je mets donc aux voix cette proposition.

La proposition de ne pas recourir au vote à bulletin secret est mise aux voix et recueille une opposition (M. SPINELLI).

Nous allons donc procéder à une élection à bulletin secret. M. SPINELLI.

M. SPINELLI.- Merci. A l'occasion de l'élection de nos représentants au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), j'aurais un souhait à exprimer. Dans la circulaire adressée au Préfet, le Ministre de l'Intérieur rappelait que la CDCI était tenue de conduire un large travail de réflexion et de concertation approfondie. Je m'en réjouis sincèrement, car à mon niveau je m'emploie à cette tâche depuis plusieurs mois avec la volonté que la carte intercommunale coïncide avec celle des bassins d'emplois qui s'appréhendent comme des espaces géographiques où la majorité de la population habite, travaille et surtout se reconnaît.

Depuis longtemps, et en particulier sous la présidence de Charles GINESY à qui je tiens à rendre hommage, le conseil général des Alpes-Maritimes, en favorisant le développement du Haut et du Moyen Pays, a contribué à la dynamique et à la cohérence de l'espace azuréen. Soyons tous conscients que les choix qui vont être effectués pourraient s'avérer lourds de conséquences car irréversibles pour certains.

En tout état de cause, j'aimerais demander à nos futurs représentants au sein de la CDCI de défendre la vision d'un conseil général fort, comme vous le souhaitez M. le Président, qui puisse continuer à tenir le rôle majeur auquel son histoire et son statut le prédestinent, en particulier pour le Haut et le Moyen Pays.

Je souhaite également que l'organisation du département soit conforme aux réalités des territoires locaux, et qu'au-delà de toute considération politicienne, le schéma départemental soit propice au développement de tous les ensembles qui composent notre département des Alpes-Maritimes auquel nous sommes tous très attachés.

Je vous remercie de m'avoir écouté et peut-être entendu.

M. Le Président.- Je vous remercie. Votre demande ne porte que sur la CDCI, n'est-ce pas? Nous allons peut-être distinguer les deux votes. En ce qui concerne la CDCI, puisque l'unanimité n'est pas acquise, nous allons procéder à un vote à bulletin secret.

Pour le rapport n°3, sur la commission consultative pour les services publics locaux, y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ?

La proposition de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour le dossier n°3 est mise aux voix et approuvée à l'unanimité.

Je constate donc qu'à l'unanimité, nous sommes d'accord, conformément à l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, pour procéder à un vote à main levée sur le dossier n°3.

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

M. Le Président.- Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 février 2011, il s'agit d'élire 5 conseillers généraux. Le vote a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction ou suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes

de candidats doivent comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur, soit 8 candidats. Nous avons donc 5 titulaires et 3 élus en surnombre. Ce terme n'est pas très beau, mais il s'agit de la dénomination légale.

J'ai reçu la liste suivante composée pour les titulaires de : Eric CIOTTI ; Alain FRERE ; Georges ROUX ; Caroline MURRIS ; Marie-Louise GOURDON. Pour les 3 élus en surnombre, cette liste comprend les noms suivants : Jérôme VIAUD ; Roger CIAIS. Le Dr MORANI était candidat, mais il est également dans un autre collège. Il faut donc le remplacer. Y a-t-il un candidat, peut-être parmi l'opposition ?

M. VICTOR.- Je suis candidat.

M. Le Président.- Très bien. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Nous n'avons reçu qu'une liste qui comprend autant de candidats que de sièges à pourvoir. Nous allons passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Le Président : Nous avons 49 votants. Est-ce que l'opposition veut contrôler ?

Dépouillement de ces bulletins par M. le Président et Mme MURRIS assistés du service de l'assemblée.

M. Le Président.- Le nombre de suffrages exprimés est de 49. Le nombre de bulletins nuls est de 15, puisque manifestement tout le monde n'a pas compris, volontairement ou involontairement, qu'il fallait changer la liste qui initialement comprenait le nom du Dr MORANI. Nous avons compté 34 voix pour la liste présentée.

- Eric CIOTTI ;
- Alain FRERE ;
- Georges ROUX ;
- Caroline MURRIS ;
- Marie-Louise GOURDON.

Sont également désignés les 3 élus en surnombre :

- Jérôme VIAUD ;
- Roger CIAIS ;
- Jacques VICTOR.

3. RENOUELEMENT TRIENNAL 2011 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Le Président.- Nous allons maintenant passer au rapport n°3 qui vise à désigner les représentants du conseil général au sein de la commission consultative pour les services publics locaux. Il s'agit d'élire 10 conseillers généraux titulaires et 10 conseillers généraux suppléants.

Pour les titulaires, j'ai reçu les candidatures de : Thierry GUEGUEN ; Jean-Marc DELIA ; Caroline MURRIS ; Gilbert MARY ; Roger CIAIS ; Anne SATTONNET ; Patrick TAMBAY ; Jean THAON ; Noël ALBIN ; Marie-Louise GOURDON.

Concernant les suppléants, sont candidats : Joseph CALZA ; Fernand BLANCHI ; David LISNARD ; Gérard MANFREDI ; Charles-Ange GINESY ; Georges ROUX ; Philippe TABAROT ; Robert VELAY ; Jean-Raymond VINCIGUERRA ; Jacques VICTOR.

Sur cette liste, qui comprend autant de candidats que de postes à pourvoir, y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Qui soutient la liste proposée ?

La composition proposée pour la commission consultative pour les services publics locaux, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les noms que je viens d'évoquer représenteront donc le conseil général au sein de la commission consultative pour les services publics locaux. Je vous rappelle que la présidence de cette commission est dévolue au Président du conseil général. Je demanderai à Madame Colette GIUDICELLI d'en assurer la présidence à ma place.

4. RENOUELEMENT TRIENNAL 2011 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Le Président.- Nous allons à présent procéder à l'adoption du règlement intérieur du conseil général. Je vous précise que quelques adaptations ont été apportées au règlement intérieur qui présidait lors de la précédente mandature pour tenir compte notamment des évolutions législatives et réglementaires. Vous avez tous pris connaissance du règlement intérieur. Nous en avons débattu avec le groupe de l'opposition qui nous a fait part de certaines remarques dont j'ai tenu compte pour partie.

Le premier point concerne la dématérialisation des procédures administratives en lien avec la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit. Cette loi ouvre la possibilité de transmettre les rapports de nos assemblées aux conseillers généraux par voie électronique. Nous intégrons donc ce dispositif nouveau dans notre règlement intérieur. Je précise qu'un questionnaire vous sera adressé ultérieurement pour connaître la nature du support que vous aurez choisi pour la transmission des rapports de l'assemblée et de la commission permanente.

La deuxième modification que je vous propose par rapport au précédent règlement intérieur concerne la modulation des indemnités en fonction de la présence des conseillers généraux dans nos assemblées. J'avais pu constater une certaine absence chronique d'élus départementaux dans notre assemblée au cours de la précédente mandature, ce qui me paraît constituer un signe de profond

mépris à l'égard des citoyens et contribuables de ce département. Cela me paraît d'autant plus choquant sachant qu'en même temps était versée l'indemnité que perçoit légalement chaque conseiller général. La loi prévoit des dispositions pour moduler les indemnités en fonction de la présence, ou plutôt de l'absence des conseillers. Ce dispositif permet de diminuer l'indemnité en fonction de la constatation d'absences répétées et réitérées. Je vous propose d'intégrer les dispositions prévues à l'article L.3123-6 du code général des collectivités territoriales dans notre règlement intérieur.

Je vous précise que ces modalités d'application seront désormais intégrées dans l'article 50 du règlement intérieur : *« Les absences non excusées aux séances plénières et aux réunions de la commission permanente donnent lieu à un abattement sur le montant des indemnités sans que cette réduction puisse dépasser pour chacun des membres la moitié de l'indemnité maximale pouvant lui être allouée. »* Nous reprenons là les termes de la loi. *« Sont considérées comme excusées les absences justifiées par les motifs suivants : raison médicale ; représentation officielle de la collectivité ; cas de force majeure dûment justifié. La présence des élus aux réunions du conseil général et de la commission permanente est attestée par la signature de la feuille d'émargement prévue à cet effet. La période de référence pour la mise en œuvre du présent article est l'année civile. Les absences sont comptabilisées à l'issue de chaque séance, et l'éventuelle retenue sur l'indemnité est appliquée le mois suivant. Les deux premières absences non justifiées ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'abattement. Une réduction de 10 % de l'indemnité de fonction est opérée dès la 3^{ème} absence, et 10 % supplémentaires sont appliqués pour chaque nouvelle absence constatée dans l'année. »*

Voilà mes chers collègues ce que je vous propose d'introduire dans notre règlement intérieur. C'est une mesure logique et de bon sens. Elle va dans le sens que nous partageons tous et qui est celui de la mission qui nous est confiée par les électeurs de ce département dans chacun de nos cantons.

Puisque le règlement intérieur doit définir le nombre et les intitulés des commissions, je vous demande également de prendre acte de l'existence de 10 commissions internes. Je vous donne lecture de leurs intitulés :

- Commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;
- Commission santé, personnes âgées, insertion et personnes handicapées ;
- Commission multimodalité : routes, ports, transports, déplacements AOT, sécurité ;
- Commission logement, politique de la ville et rénovation urbaine.

Je vous prie de noter que la commission logement est composée de 20 membres, alors que toutes les autres commissions seront composées de 26 membres.

- Commission développement local et économie ;
- Commission de l'écologie et du développement durable ;
- Commission montagne, agriculture, forêt, contrat de plan, coopération transfrontalière ;
- Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche ;
- Commission des arts et de la culture ;

- Commission des sports et de la jeunesse.

S'il y a des remarques, je vous propose de les formuler à l'issue de cette présentation assez sommaire.

En quatrième point, je vous remercie de bien vouloir corriger une erreur à l'article 11 du règlement intérieur qui vous a été diffusé : les modalités de remplacement en cas de vacance d'un siège au sein d'une commission sont définies à l'article 8 et non à l'article 7 du règlement intérieur.

Enfin, je vous propose de compléter, sur demande de l'opposition, l'article 8 du règlement intérieur. Les réunions des commissions ne sont pas publiques. Cependant, les collaborateurs de groupes d'élus sont autorisés à y assister. Le Président désigne les membres des services et du cabinet qui peuvent assister aux commissions, ce qui reste inchangé.

Ce sont donc les modifications que nous vous proposons avant de passer au vote de ce règlement intérieur. Sur celui-ci, y a-t-il des interventions ? Non ? Je vous en remercie. Nous allons donc procéder au vote.

Le règlement intérieur du conseil général, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Conformément à l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur que nous venons d'adopter prévoit en son chapitre 8 la constitution de groupes d'élus réunis par affinités politiques. Je vous rappelle que pour être constitué et déclaré, conformément à notre règlement intérieur précédemment adopté, un groupe doit comporter au moins 2 membres.

J'ai reçu 3 propositions de constitution de groupes. La première porte sur le groupe « Alpes-Maritimes ensemble » que je représente et qui est composé de 43 membres. Le groupe « socialiste, radical et écologiste », représenté par Me Marc CONCAS, se compose de 5 membres. Enfin, le groupe « communiste », représenté par Jacques VICTOR, se compose de 3 membres.

Je vous demande de prendre acte de la composition de ces groupes.

5. RENOUVELLEMENT TRIENNAL 2011 – DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Le Président.- Nous allons à présent procéder à l'adoption des délégations au Président du conseil général. Le conseil général, au cours de la réunion d'installation du 31 mars dernier a délégué certaines de ses attributions à son Président, conformément à l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales. Certaines délégations n'étant pas citées par cet article, elles n'ont pu être présentées lors de la réunion de droit. C'est pourquoi je vous propose de vous prononcer sur les délégations faites au Président, conformément aux articles L.3221-10-1 et L.1413-1 du code général des collectivités territoriales. Le premier article porte sur l'exercice des attributions en matière d'action en justice et de saisine pour avis de la commission consultative des services publics locaux.

Sur ces délégations, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le dossier n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Ces délégations sont donc attribuées au Président du conseil général conformément au contenu de ce rapport.

6. RENOUVELLEMENT TRIENNAL 2011 – RÉGIME INDEMNITAIRE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

M. Le Président.- Le rapport n°6 porte sur le régime indemnitaire des conseillers généraux. Le rapporteur est M. Charles-Ange GINESY à qui je cède immédiatement la parole.

M. GINESY.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport propose de fixer les indemnités de fonction à verser aux conseillers généraux, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales et suite au renouvellement triennal des 20 et 27 mars 2011. Compte tenu de la population du département des Alpes-Maritimes, le calcul des indemnités mensuelles s'établit à 65 % de l'indice de référence, soit un montant brut de 2 470,95 €, auquel se rajoutent les majorations prévues par la loi : majoration de 40 % pour les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif du conseil général ; majoration de 10 % pour les membres de la commission permanente. L'indemnité du Président du conseil général correspond à l'indice 1015 majoré de 45 %.

Je rappelle que conformément à la loi et à l'article L.3123-18 du code général des collectivités territoriales, le conseiller général ne peut percevoir pour l'ensemble de ses fonctions un montant total de rémunération et d'indemnités de fonction supérieur à 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire. Vous trouvez dans ce rapport l'ensemble des rémunérations que je vais éviter de vous lire. Tous les conseillers généraux ont ces éléments à leur disposition.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous ne faisons bien évidemment dans cette délibération que transcrire les dispositions législatives en vigueur, naturellement et fort heureusement sans aucune capacité de modulation. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le dossier n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Il nous reste à présent à désigner les membres des commissions internes que nous avons évoquées précédemment, ainsi que les membres de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés, ce qui est également prévu dans notre règlement intérieur. Comme je l'ai expliqué, cette commission est coprésidée par un conseiller général de la majorité et par un conseiller général de l'opposition. J'ai reçu pour coprésider cette commission la candidature de Bernard ASSO pour la majorité, et celle de Patrick MOTTARD pour l'opposition.

Après avoir reçu les candidatures de 10 titulaires et 10 suppléants, je vous propose la liste suivante :

Pour les titulaires :

- Bernard ASSO ;
- Fernand BLANCHI ;
- Patrick MOTTARD ;

- Colette GIUDICELLI ;
- Jean-Mario LORENZI ;
- Gérard MANFREDI ;
- Anne SATTONNET ;
- Philippe TABAROT ;
- Auguste VEROLA ;
- Jacques VICTOR.

En qualité de suppléants, je vous propose :

- Olivier BETTATI ;
- Charles-Ange GINESY ;
- Thierry GUEGUEN ;
- Alain GUMIEL ;
- Henri REVEL ;
- Georges ROUX ;
- Patrick TAMBAY ;
- Robert VELAY ;
- Francis TUJAGUE ;
- Jean-Raymond VINCIGUERRA.

Y a-t-il des oppositions à cette composition de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés ?

La composition proposée de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Cette commission sera donc comme je l'ai indiqué présidée par M. ASSO et par M. MOTTARD. Je les en félicite.

Il nous reste maintenant à désigner les membres des 10 commissions internes. Vous avez reçu la liste proposée de la composition de ces commissions internes. Par rapport à cette liste, y a-t-il des remarques ou d'autres candidatures ? A défaut, je vous propose d'approuver cette composition.

La composition des 10 commissions internes, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les représentants du conseil général siégeant au sein des 10 commissions internes dont j'ai rappelé les intitulés sont donc désignés.

L'ordre du jour est à présent terminé. Je vais lever la séance, et nous allons procéder à huis-clos à l'élection des présidents et vice-présidents de chacune des commissions internes. Nous suspendrons ensuite la séance une dizaine de minutes avant de reprendre nos travaux pour la commission permanente qui se tiendra également à huis clos et en présence des collaborateurs de groupes, comme nous pourrons désormais le faire en vertu de notre règlement intérieur.

La séance est levée à 10 heures 40.

*FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE***COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE
ET MOYENS**

Président : Me BECK
Vice-président : M. LISNARD
Vice-président : M. CALZA

Membres	
Pr. Bernard ASSO	M. Jean Auguste ICART
Mme Marie-José BANDECCHI	M. Benoît KANDEL
Me Xavier BECK	M. Henri LEROY
M. Fernand BLANCHI	M. David LISNARD
M. Joseph CALZA	M. Lionnel LUCA
M. Patrick CESARI	M. Gilbert MARY
M. Honoré COLOMAS	M. Jean-Pierre MASCARELLI
Me Marc CONCAS	M. Patrick MOTTARD
M. Antoine DAMIANI	Mme Caroline MURRIS
M. Charles-Ange GINESY	Dr Henri REVEL
Mme Colette GIUDICELLI	M. Philippe TABAROT
M. Thierry GUEGUEN	M. Francis TUJAGUE
M. Alain GUMIEL	M. Jérôme VIAUD

*ACTION SOCIALE***COMMISSION SANTE, PERSONNES AGEES, INSERTION, ET
PERSONNES HANDICAPEES**

Président : Pr. BENCHIMOL
Vice-président : Mme SATTONNET
Vice-président : M. AZINHEIRINHA

Membres	
M. Noël ALBIN	M. David LISNARD
M. Lauriano AZINHEIRINHA	M. Jean-Mario LORENZI
Me José BALARELLO	M. Lionnel LUCA
M. Bernard BAUDIN	M. Gérard MANFREDI
Pr. Daniel BENCHIMOL	M. Gilbert MARY
M. Joseph CALZA	M. Patrick MOTTARD
M. Patrick CESARI	M. Eric PAUGET
M. Honoré COLOMAS	Mme Anne SATTONNET
M. Antoine DAMIANI	M. Gérard SPINELLI
Mme Dominique ESTROSI-SASSONE	M. Philippe TABAROT
Mme Marie-Louise GOURDON	M. Robert VELAY
M. Alain GUMIEL	M. Auguste VEROLA
M. Benoît KANDEL	M. Jérôme VIAUD
	M. Jean-Raymond VINCIGUERRA

*AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE***COMMISSION LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET
RENOVATION URBAINE****Présidente :** Mme ESTROSI-SASSONE**Vice-président :** M. DELIA**Vice-président :** M. BAUDIN

Membres	
Me José BALARELLO	Mme Colette GIUDICELLI
Mme Marie-Josée BANDECCHI	Mme Marie-Louise GOURDON
M. Bernard BAUDIN	M. Alain GUMIEL
M. Fernand BLANCHI	M. Lionnel LUCA
M. Joseph CALZA	M. Gilbert MARY
M. Patrick CESARI	M. Jean-Pierre MASCARELLI
M. Honoré COLOMAS	M. Jean THAON
M. Antoine DAMIANI	M. Auguste VEROLA
M. Jean-Marc DELIA	M. Jacques VICTOR
Mme Dominique ESTROSI-SASSONE	M. Jean-Raymond VINCIGUERRA
M. Charles-Ange GINESY	

*AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE***COMMISSION DEVELOPPEMENT LOCAL ET ECONOMIE****Président** : M. LISNARD**Vice-président** : M. BETTATI**Vice-président** : M. BLANCHI

Membres	
Pr. Bernard ASSO	M. David LISNARD
Me José BALARELLO	M. Jean-Mario LORENZI
Mme Marie-José BANDECCHI	M. Lionnel LUCA
M. Olivier BETTATI	M. Jean-Pierre MASCARELLI
M. Fernand BLANCHI	Mme Caroline MURRIS
M. Joseph CALZA	Dr Henri REVEL
M. Patrick CESARI	M. Michel ROSSI
M. Honoré COLOMAS	Mme Anne SATTONNET
Me Marc CONCAS	M. Philippe TABAROT
M. Antoine DAMIANI	M. Patrick TAMBAY
M. Charles-Ange GINESY	M. Francis TUJAGUE
Mme Marie-Louise GOURDON	M. Robert VELAY
M. Thierry GUEGUEN	M. Jérôme VIAUD
M. Henri LEROY	

*AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE*

**COMMISSION ECOLOGIE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Président : M. LORENZI

Vice-président : M. BETTATI

Vice-président : M. BLANCHI

Membres	
M. Bernard BAUDIN	M. Jean-Pierre MASCARELLI
M. Olivier BETTATI	M. Patrick MOTTARD
M. Fernand BLANCHI	Dr. Pierre-Guy MORANI
M. Roger CIAIS	Mme Caroline MURRIS
M. Antoine DAMIANI	M. Eric PAUGET
M. Jean-Marc DELIA	M. Michel ROSSI
M. Thierry GUEGUEN	Mme Anne SATTONNET
M. Henri LEROY	M. Gérard SPINELLI
M. Jean-Mario LORENZI	M. Jacques VICTOR
M. Lionnel LUCA	M. Jean-Raymond VINCIGUERRA
M. Gilbert MARY	

*AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE*

**COMMISSION MONTAGNE, AGRICULTURE, FORET,
CONTRAT DE PLAN, COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Président : M. BLANCHI

Vice-président : Dr. MORANI

Vice-présidente : Mme MURRIS

Membres	
Me José BALARELLO	M. Jean-Mario LORENZI
M. Bernard BAUDIN	M. Lionnel LUCA
M. Fernand BLANCHI	M. Gilbert MARY
M. Joseph CALZA	M. Jean-Pierre MASCARELLI
M. Patrick CESARI	Dr. Pierre-Guy MORANI
M. Roger CIAIS	Mme Caroline MURRIS
Me Marc CONCAS	Mme Anne SATTONNET
M. Antoine DAMIANI	M. Jean THAON
M. Charles-Ange GINESY	M. Francis TUJAGUE
M. Thierry GUEGUEN	M. Robert VELAY

*DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES***COMMISSION MULTIMODALITE : ROUTES, PORTS,
TRANSPORTS, DEPLACEMENTS AOT, SECURITE****Président :** M. VELAY**Vice-président :** M. ROSSI**Vice-président :** M. ICART

Membres	
M. Noël ALBIN	M. Patrick MOTTARD
Mme Marie-José BANDECCHI	Mme Caroline MURRIS
M. Patrick CESARI	Dr Henri REVEL
Me Marc CONCAS	M. Michel ROSSI
Mme Dominique ESTROSI-SASSONE	Dr. Georges ROUX
M. Charles-Ange GINESY	M. Gérard SPINELLI
Mme Marie-Louise GOURDON	M. Philippe TABAROT
M. Jean Auguste ICART	M. Patrick TAMBAY
M. Henri LEROY	M. Jean THAON
M. David LISNARD	M. Robert VELAY
M. Lionnel LUCA	M. Jérôme VIAUD
M. Jean-Pierre MASCARELLI	M. Jean-Raymond VINCIGUERRA

*ACTIONS EDUCATIVES, SPORTIVES ET
CULTURELLES*

**COMMISSION EDUCATION, ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, VIE ETUDIANTE ET RECHERCHE**

Président : M. MANFREDI

Vice-président : Pr. ASSO

Vice-président : M. VIAUD

Membres	
Pr. Bernard ASSO	M. Gérard MANFREDI
Me José BALARELLO	M. Jean-Pierre MASCARELLI
Mme Marie-José BANDECCHI	Dr. Georges ROUX
Me Marc CONCAS	M. Patrick TAMBAY
M. Jean-Marc DELIA	M. Jean THAON
Dr. Alain FRERE	M. Robert VELAY
Mme Marie-Louise GOURDON	M. Jérôme VIAUD
M. David LISNARD	M. Jacques VICTOR
M. Lionnel LUCA	

*ACTIONS EDUCATIVES, SPORTIVES ET
CULTURELLES***COMMISSION ARTS ET CULTURE****Présidente :** Mme Marie-José BANDECCHI**Vice-président :** Me BALARELLO**Vice-président :** Pr. ASSO

Membres	
Pr. Bernard ASSO	M. Gérard MANFREDI
M. Lauriano AZINHEIRINHA	M. Gilbert MARY
Me José BALARELLO	M. Patrick MOTTARD
Mme Marie-José BANDECCHI	M. Eric PAUGET
Me Xavier BECK	M. Michel ROSSI
Me Marc CONCAS	M. Philippe TABAROT
Dr. Alain FRERE	M. Patrick TAMBAY
M. David LISNARD	M. Jean THAON
M. Jean-Mario LORENZI	M. Auguste VEROLA
	M. Jacques VICTOR

*ACTIONS EDUCATIVES, SPORTIVES ET
CULTURELLES***COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE**

Président : M. PAUGET
Vice-président : M. TAMBAY
Vice-président : M. LISNARD

Membres	
Pr. Bernard ASSO	M. Patrick MOTTARD
Me José BALARELLO	Mme Caroline MURRIS
Me Xavier BECK	M. Eric PAUGET
M. Antoine DAMIANI	Dr Georges ROUX
M. Benoît KANDEL	M. Patrick TAMBAY
M. David LISNARD	M. Jean THAON
M. Lionnel LUCA	M. Robert VELAY
M. Gérard MANFREDI	M. Jérôme VIAUD
M. Gilbert MARY	M. Jacques VICTOR